



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tabacs manufacturés

Question écrite n° 79673

Texte de la question

Mme Michèle Delaunay attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le commerce illégal des produits du tabac - notamment transfrontalier. En effet, une étude de 2012 de L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) et de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) estime que la proportion des cigarettes et de tabac à rouler en provenance de la contrebande, du *duty free* et d'Internet représente pour l'année 2010 environ 9 000 tonnes soit 11 % de la consommation totale estimée. La véritable hécatombe sanitaire et financière que constitue le tabac est fortement accentuée par le commerce illicite, qui, par ailleurs, affaiblit l'efficacité de nos politiques publiques de lutte contre le tabagisme. Elle lui demande s'il envisage de médiatiser et faire publicité des diverses prises illégales de produits du tabac par les services des douanes françaises, en particulier lors des contrôles transfrontaliers, pour sensibiliser davantage l'opinion de la gravité de ces trafics illicites et témoigner de l'efficacité de la lutte du Gouvernement contre ces trafics.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Delaunay](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79673

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2015](#), page 3734

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)